

Bilan de compétences – Formule Essentielle (18 h)

Objectifs généraux

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Élaborer un plan d'action pour le réaliser
- Valoriser ses atouts dans une démarche d'évolution professionnelle
- Développer sa capacité à s'orienter et à gérer les transitions professionnelles

Objectifs pédagogiques

À l'issue du parcours, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser son parcours et identifier ses compétences professionnelles et personnelles
- Repérer ses aptitudes, motivations et intérêts professionnels
- Identifier ses compétences transférables
- Explorer et préciser une ou des pistes professionnelles adaptées à son profil
- Évaluer la faisabilité des projets envisagés
- Élaborer un plan d'action structuré précisant les étapes de mise en œuvre

Public concerné et prérequis

Toute personne active souhaitant analyser sa situation professionnelle et définir un projet d'évolution ou de formation (salarié du secteur privé, agent de la fonction publique, demandeurs d'emploi, travailleur indépendant).

Aucun prérequis spécifique n'est exigé.

Durée et modalités

Durée : 18 heures maximum, réparties sur plusieurs semaines. Le bilan comprend :

- Des entretiens individualisés en présentiel.
- Des séances peuvent être organisées à distance, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de déplacement.
- Un travail personnel de réflexion et de recherche.

Déroulement en 3 phases

Conformément aux articles R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail, le bilan se décline en trois phases réglementaires. La répartition horaire entre ces phases peut être ajustée en fonction des besoins et de la situation du bénéficiaire, dans le respect de la durée totale du dispositif.

Phase préliminaire (2 h)

Cette première phase vise à :

- Analyser la demande et préciser le besoin du bénéficiaire
- Définir les objectifs individualisés et établir un programme personnalisé

- préciser le périmètre d'investigation et les modalités de déroulement

Phase d'investigation (12 h)

Cette phase permet au bénéficiaire de :

Analyse personnelle et professionnelle

- Analyser son parcours et ses principales expériences professionnelles
- Identifier ses intérêts, valeurs et facteurs de motivation
- Mobiliser des outils d'analyse adaptés à la situation pour éclairer le projet envisagé.

Analyse des compétences

- Faire le bilan de ses compétences et aptitudes et réalisations
- Identifier ses compétences transférables
- Repérer ses points d'appui et axes de développement.

Étude et sécurisation du projet

- Vérifier l'adéquation entre le profil et le métier ciblé ;
- S'informer sur le marché du travail et les modalités d'accès à l'emploi ou à la formation ;
- Identifier les éventuelles compétences à acquérir.

L'investigation est conduite dans un périmètre ciblé défini en phase préliminaire.

Un ajustement de l'orientation peut être envisagé si l'analyse met en évidence la nécessité d'un repositionnement.

Phase de conclusion (4 h)

Cette phase permet au bénéficiaire de :

- Analyser et s'approprier les résultats du bilan
- Formaliser le projet professionnel ou les pistes prioritaires identifiées
- Préciser le degré de maturité et les conditions de faisabilité
- Élaborer un plan d'action adapté à la situation

Elle se termine par la remise d'un document de synthèse, propriété exclusive du bénéficiaire.

Un entretien de suivi est proposé dans les six mois suivant la fin du bilan.

Tarif

- 1425 €

Méthodes mobilisées

Le bilan repose sur un accompagnement individualisé et structuré. Il mobilise notamment :

- Des entretiens individuels centrés sur l'analyse du parcours
- Des outils d'analyse adaptés à la clarification du projet
- Une analyse ciblée des compétences transférables
- Travaux guidés et supports méthodologiques
- Des recherches documentaires et enquêtes métiers ciblées

- La construction progressive d'un plan d'action opérationnel

Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto-évaluation en début de parcours
- Points d'étape intermédiaires
- Évaluation finale des objectifs
- Questionnaire de satisfaction en fin de bilan
- Entretien de suivi à 6 mois

Validation du bilan

- Certificat de réalisation du bilan de compétences
- Feuille d'émargement

Modalités d'accès

La modalité d'accès diffère selon que le bilan de compétences a lieu à votre initiative ou à l'initiative de l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement.

- À votre initiative : le bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation et vous devez effectuer en ligne une demande d'inscription sur Mon Compte Formation.
Lorsque vous mobilisez votre CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, votre employeur n'a pas à être informé.
Lorsque vous mobilisez votre CPF pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, vous devez demander l'accord préalable de votre employeur.
- À l'initiative de l'employeur : Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement. Il fait l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, vous et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives et vous disposez d'un délai de 10 jours en la retournant signé à votre employeur. L'absence de réponse vaut refus au terme de ce délai.

Délai d'accès

- **Si le bilan est mobilisé à votre initiative** et dans le cadre du CPF : l'organisme de formation doit respecter un délai obligatoire de 11 jours ouvrés entre la date d'envoi de sa proposition de commande et la date de début de la formation.
- **Si le bilan est mobilisé à l'initiative de l'employeur** : l'accès au bilan de compétences est soumis au délai de 10 jours dont dispose le salarié pour signifier son consentement en restituant la convention tripartite signée.
- Dans les deux cas, l'accès au bilan est également soumis au temps additionnel de traitement de la demande par l'organisme prestataire de 5 à 10 jours ouvrés maximum

Accessibilité

- Le bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant toute inscription afin que nous puissions garantir aux bénéficiaires les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement ou si besoin vous orienter vers les structures spécialisées.
- La formation peut être organisée dans une salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les + de la formation

- Format structuré et concentré, adapté aux projets partiellement identifiés ou nécessitant une clarification ciblée ;
- Clarification efficace et progressive du projet professionnel ;
- Analyse concrète des modalités d'accès (formation, mobilité, évolution interne) ;
- Accompagnement individualisé favorisant la prise de décision ;
- Démarche pragmatique orientée vers la mise en œuvre.

Intervenante

- Katrine RENAUD formatrice, consultante en évolution professionnelle
- Coach certifiée Grenoble École de management. Certifiée en PCM®

Contact

Katrine RENAUD - Téléphone : 06.62.16.17.86 - Email : katrine@arkadeandco.fr
www.arkadeandco.fr